

<p>Commune de MESQUER (Loire-Atlantique) Conseil Municipal du</p> <p>Lundi 18 Mai 2026</p>	<p>DATE DE CONVOCATION : 11 mai 2026 DATE D’AFFICHAGE : 12 mai 2026</p> <p>Nombre de Conseillers en exercice : 19 Nombre de Conseillers présents : 18 Nombre de Conseillers votants : 19</p>
--	--

L’an deux mil vingt-six, le Lundi 18 Mai, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie de MESQUER, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Éric ROULIER, Maire.

Présents : Monsieur Stanislas TEZIER, Madame Catherine WATIAU, Monsieur Bruno GRATKOWSKI, Madame Sophie TRACOU, Monsieur Jean-Pierre BÜCHEL, Mesdames Charlotte CLIDI et Sylvie GIRBEAU, Monsieur Jean-Paul FICHEN (ayant pouvoir de voter pour Monsieur Didier CRESPEL), Madame Gwénaëlle JOUAN, Monsieur Erwann CITEAU, Madame Bernadette BROSSEAU, Monsieur Jacques VINCENT, Madame Catherine WALLET, Madame Catherine FOUCAULT, Monsieur Nicolas THARREAU, Madame Aurélie ANÉZO et Monsieur Benoit HERON.

Absent excusé : Monsieur Didier CRESPEL

Pouvoir : Monsieur Didier CRESPEL a donné pouvoir à Monsieur Jean-Paul FICHEN

Madame Bernadette BROSSEAU a été élue secrétaire de séance.

AFFECTATION DES RESULTATS 2025 DU BUDGET PARC LOCATIF

Vu la délibération approuvant le Compte Financier Unique 2025 du budget parc locatif, il convient désormais d’affecter les résultats de l’exercice 2025.

Il a été constaté le résultat de clôture suivant :

- En fonctionnement

Excédent de 2025 : 13 009,39 €

Excédent de l’année 2024 : 229,16 €

Soit un excédent cumulé de : 13 238,55 €

- En investissement

Excédent de 2025 : 6 320,36 €

Déficit de l’année 2024 : 9 017,94 €

Soit un déficit cumulé de : 2 697,58 €

Au vu de ces résultats, il est proposé d’affecter 2 697,58 € en excédent de fonctionnement capitalisé (RI 1068) et 10 540,97 € en excédent de fonctionnement reporté (RF 002).

La commission finances du 20 avril 2026 a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, l'affectation des résultats de la façon suivante :

- 10 540,97 € en excédent de fonctionnement reporté (RF 002)
- 2 697,58 € en excédent d'investissement reporté (RI 1068)

Reçu au contrôle de légalité
le 21/05/2026
Publié ou notifié
le 26/05/2026
Le Maire,

Éric ROULIER
Maire



(Handwritten signature in blue ink)